



# Mantes la Jolie

***Dire ce que l'on fait  
et faire ce que l'on dit***

Supplément au **numéro 55 - Jeudi 1<sup>o</sup> octobre 2009**

**Marc Jammet**

*Conseiller municipal PCF*

*Président du groupe "Unité à gauche pour changer vraiment"*

Aux agents municipaux de Mantas la Jolie

## **Agents municipaux: la résistance est à l'ordre du jour.**

**Lundi 5 octobre 2009 à 20h30**

**Conseil municipal de Mantas  
la Jolie**

*Il est public. L'entrée est donc libre et chaque Mantais peut y assister* (entrée «mariages» de l'Hôtel de Ville).

### **Pour me contacter**

- Courrier : Marc Jammet, Maison Mandela, 9 rue Debeaumarché 78711 Mantas la Ville.
- Adrel : [marc.jammet@wanadoo.fr](mailto:marc.jammet@wanadoo.fr)
- Site Internet :  
<http://jammet.marc.free.fr>
- Blog :  
<http://perso.wanadoo.fr/marcjammet>

### **Pour me rencontrer :**

- Sur rendez-vous, les **mercredis** après-midi à l'Hôtel de Ville (31 rue Gambetta)

Si vous souhaitez recevoir ces informations par La Poste ou Internet, il vous suffit de me communiquer vos coordonnées.

Nom: .....Prénom: .....

Adresse postale: .....

.....

ou/et adresse Internet: .....@.....

**A renvoyer à Marc Jammet, Maison Mandela, 9 rue Debeaumarché 78711 Mantas la Ville.**

**S**ouffrance au travail, mutations autoritaires, mises au placard, graves dysfonctionnements des services faute de moyens ...les agents municipaux, avec les syndicats qu'ils se sont librement donné (CFDT, CGC, CGT, FO) ont décidé de "percer le mur du silence".

Je tiens d'emblée à leur apporter mon soutien le plus complet. Cela fait maintenant plusieurs années que j'interpelle le maire aux cours des conseils municipaux sur leurs conditions de travail, les pressions dont ils sont l'objet et l'attribution "à la tête du client" des logements de fonction.

Je les soutiens d'autant plus qu'au moment même où ces pressions s'accroissent, le maire - au mépris des décisions successives de justice - vient de nommer Pierre Bédier comme chargé de mission bénévole, ce qui lui donnera droit à un bureau, sans doute à un secrétariat, voire à des défraiements mais, surtout, le retour à une vie politique publique que la Cour de Cassation, en le privant de ses droits civiques pour 6 ans, visait à lui interdire.

Je les soutiens d'autant plus qu'au-delà des revendications élémentaires et sérieuses qu'ils affichent, **c'est aussi pour leur droit à la dignité qu'ils agissent.**

C'est en ce sens que, lors du prochain Conseil municipal, le 5 octobre, je proposerai la convocation d'un conseil municipal extraordinaire (donc public) avec ce seul ordre du jour.

Pour votre information, vous trouverez, ci-après, le contenu de la question orale que je présenterai.

Bien à vous,

Marc Jammet.

## Conseil municipal du 5 octobre 2009. Question orale.

"Monsieur le maire,

Nous sommes plusieurs au sein de ce conseil municipal à avoir alerté régulièrement sur la situation de crise qui prévaut au sein des services municipaux.

Pour ma part, c'est en nombre d'années que je peux compter le nombre d'interpellations publiques - en séance - auxquelles, jamais, vous n'avez daigné répondre sérieusement.

Aujourd'hui, la situation a pris un tour particulier avec le mouvement social des agents - soutenu par toutes les organisations syndicales. Les agents dénoncent leur souffrance au travail, les harcèlements dont ils sont victimes et les sous-effectifs en regard de leur mission de service public.

**Cette situation est devenue trop grave** pour que le maire-employeur continue de la nier et se réfugie derrière ses prérogatives pour interdire tout débat au Conseil municipal.

Comment pourrait-on accepter que le nombre d'arrêt-maladies pour dépressions nerveuses soit en augmentation exponentielle? ***Comme pour France-Télécom, il sera trop tard ensuite pour copier l'attitude du gouvernement et verser des larmes de crocodiles!***

Et cette situation est devenue **trop grave du point de vue des usagers** des services publics que sont les Mantaïses et les Mantaïs pour que leurs élus ne s'en expliquent pas.

Car les dysfonctionnements - pour le moins - se multiplient ces derniers temps:

- du courrier que les chefs de service doivent venir récupérer eux-mêmes à cause du manque flagrant de personnel au service courrier (*qui est passé de 3 à 1 personne*)
- des gardiens des écoles qui, tout en perdant leur logement accordé par nécessité de service, sont remplacés par des coordinateurs ne bénéficiant plus du même statut et assumant, de fait, dans le cadre d'un emploi précarisé, les rôles de gardien, animateur et ATSEM. La première conséquence - et je vous en ai alerté dernièrement - est l'augmentation du nombre de vols dans nos écoles.
- Des agents de qui l'on exige qu'ils participent à d'autres fonctions que celles pour lesquelles ils ont été nommés. Je pense notamment aux plombiers desquels il semble qu'on exige qu'ils interviennent, le cas échéant, en électricité - ce qui est illégal.

- De la fermeture précipitée et sans cause sérieuse de la piscine qui s'est aussi traduite par la fin avant terme de contrats (*au 31 juillet*) de deux maître-nageurs recrutés pour 2 mois.
- D'initiatives précipitées - et gâchées - comme cela a été le cas, au mois de juin dernier, pour la salle d'études ouverte au Centre Chopin à destination des élèves de terminales en vue de l'obtention de leur baccalauréat. Durant un mois, 3 salariés, auxquels il faut ajouter le gardien, ont été mobilisés 5 jours par semaines, de 18h00 à 20h00, en heures supplémentaires .. sans qu'aucun élève ne se présente, faute de communication.
- D'initiative politicienne comme la nomination de Pierre Bédier à un poste de "chargé de mission bénévole" sans que vous n'informiez quiconque du contenu de ses missions qui, pourtant, donneront lieu à la mise à disposition d'un bureau, d'un secrétariat, voire à des défraiements. Il y a là quelque chose d'inacceptable des points de vue du respect des décisions de justice, de l'équité puisque tout fonctionnaire doit justifier d'un casier judiciaire vierge avant son embauche mais aussi des Mantaïs et des agents qui, dès lors, sont fondés à déplorer une situation de non-droit.

Au-delà des délibérations successives et partielles que vous nous présentez au Conseil municipal, il est urgent - à mon avis - que les élus puissent être saisis de toutes les informations, de la cohérence de la politique mise en œuvre en la matière et de ses tenants et aboutissants dont je viens de vous rappeler quelques éléments.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le maire, **je vous demande officiellement, ce soir, d'organiser un conseil municipal extraordinaire** - c'est à dire public, au cours de ce mois d'octobre, avec comme seul ordre du jour le fonctionnement et les missions des services municipaux.

C'est la raison pour laquelle je vous ai également saisi d'une proposition de vœu portant sur le même sujet. Bien entendu, il ne s'agit, pour ce vœu, que d'un principe de précaution visant à placer chaque élu devant ses responsabilités le cas échéant. Il va de soi qu'en cas de réponse positive de votre part, je le retirerai de l'ordre du jour."